



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-10 :

Demande de subvention DETR

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2024-10 : Demande de subvention DETR

1- Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager des travaux d'isolation du bien communal situé au 5 rue de la Mairie – 95710 AMBLEVILLE.

2 - Madame le Maire demande, au conseil municipal, l'autorisation de solliciter une subvention à hauteur de 40 % du montant H.T des travaux, auprès de Monsieur le Préfet du Val d'Oise, soit :

- 37 504.46 € HT X 40% = 15 002 euros.

Le Conseil donne son autorisation à Madame le Maire pour cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Martine SOREL